

Planche H17



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Erdre et Cens, Loire Chézine
Commune(s) : Oڑault, Saint-Herblain

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- xxx Linéaire commercial souple
- xxx Linéaire commercial strict

- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés


- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

- Parcellé
 - Emprise Bâtie
 - Surface en eau
 - Limite communale
- Format d'impression des plans 913 x 991 mm



GRILLE DE REPERAGE

